

AEROKART

CHUTE LIBRE KARTING WINSCAPE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(MERCI D'ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES)

Date : Nom d'équipe ou de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Code postal : Email :

N° portable : Date de naissance :

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données vous concernant.

J'accepte que mes données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale et d'envoi de newsletter par la société AEROKART. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par AEROKART pour nos offres et démarches commerciales. Elles sont conservées à durée indéterminée et destinées à YMLP en qualité d'opérateur technique des mailings et lettres d'informations.

Conformément aux article 15 à 22 RGPD, concernant les données que nous détenons sur vous vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès (article 15 du RGPD) - droit de rectification (article 16 du RGPD) - droit d'effacement (article 17 du RGPD) - droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD) - droit de notification des = rectifications, effacements, limitation (article 19 du RGPD) - droit à la portabilité des données (article 20 du RGPD) - droit d'opposition (article 21 du RGPD) - droit de ne pas faire l'objet d'un profilage (article 22 du RGPD)

Vous pouvez exercer ces droit en nous contactant à ces coordonnées : info@aerokart.fr ou AEROKART 199-203 route de Pontoise 95100 Argenteuil en joignant une copie d'un titre d'identité nous permettant de nous assurer que la demande émane bien de vous.

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU AEROKART ?

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Presse spécialisée | <input type="checkbox"/> Bouche à oreille | <input type="checkbox"/> Internet |
| <input type="checkbox"/> Radio | <input type="checkbox"/> Télévision | <input type="checkbox"/> Milieu parachutiste |
| <input type="checkbox"/> Journaux/Titre : | <input type="checkbox"/> Autre (merci de préciser) :..... | |

RÈGLEMENT INTÉRIEUR du simulateur de chute libre

La pratique de la chute libre au sein du simulateur Aerokart est définie par le respect des règles de sécurité suivantes :

- Tout pratiquant de 65 ans ou plus devra présenter un certificat médical (de moins de 1 an) de non contre-indication à la chute libre en soufflerie, délivrable par un médecin généraliste ou une licence annuelle de pratique du parachutisme en cours de validité ;
- Pour les mineurs, l'âge minimum est de 7 ans avec une autorisation parentale; la présence d'un adulte référent pour les enfants de 7 à 14 ans révolus est obligatoire ;
- Le port d'une combinaison mono-pièce et d'un casque rigide sont obligatoires ;
- Tout déplacement dans l'enceinte du simulateur ne peut se faire qu'avec l'accord d'un moniteur ou d'un membre de l'encadrement Aerokart ;
- L'équipe technique a seule autorité pour définir le niveau de compétence des pratiquants ;
- Tout pratiquant de moins de 300 sauts n'ayant jamais volé en Soufflerie, devra être accompagné d'un moniteur Aerokart lors de son ou ses premier(s) vol(s) ;
- Tout pratiquant s'engage à respecter les consignes dictées par l'équipe technique au sein du simulateur de chute libre et du complexe Aerokart ;
- L'activité Chute Libre en Soufflerie est un sport qui comporte des risques, notamment en cas de non respect des consignes énoncées par les moniteurs ;
- Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions, voire l'expulsion du simulateur et/ou du complexe Aerokart ;
- Veuillez ôter vos montres, bracelets, chaînes, colliers et lunettes, téléphone (etc...) avant d'entrer dans le simulateur de chute libre. Aerokart ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte pendant l'activité.
- Aerokart décline toute responsabilité concernant les effets personnels entreposés dans les locaux ou perdus lors des vols.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des informations sur les contre-indications au vol en Soufflerie (voir au dos). J'atteste n'être affecté d'aucune des contre-indications mentionnées.

Signature du participant :

Date :



INFORMATIONS sur les contre-indications au vol en soufflerie

Le simulateur de chute libre est un système de soufflerie qui reproduit les appuis d'un parachutiste en chute libre. Un vent laminaire est généré par des turbines et peut atteindre des vitesses aux environs de 200km/h. Le pratiquant est donc porté par ce vent et doit se tenir en position horizontale en légère hyper-extension de la colonne vertébrale (position cambrée), les bras écartés. Les articulations des épaules, le cou et la région lombaire représentent donc les zones sollicitées.



Par conséquent, les contre-indications à cette pratique sont les suivantes :

- **Maladies du cœur ou des poumons :**

- Toute maladie pour laquelle le sport est interdit
- Le port d'un Pace-maker ou d'un défibrillateur implanté

- **Maladies du squelette et des membres :**

- Luxation non opérée d'une épaule (fort risque de re-luxation)
- Hyperlaxité ligamentaire
- Spondylolisthésis instable entraînant des douleurs aigües ou chroniques
- Hernie discale avec douleurs ou troubles de la sensibilité
- Lumbago ou sciatique récente
- Névralgie cervico-brachiale récente
- Ostéoporose importante

- **Toute entorse récente d'une articulation, surtout si elle est encore douloureuse**

- **Toute chirurgie récente de moins de trois mois**

- **Maladies Neurologiques**

- Epilepsie

- **Maladie Ophthalmique**

- Décollement de rétine récent

- **Prises Médicamenteuses**

- Anticoagulants

- **Grossesse en cours**

Par ailleurs, les contraintes en extension des zones cervicales et lombaires devront être prises en compte par les personnes souffrant de maladies inflammatoires chroniques de la colonne vertébrale (ex : spondylarthrite ankylosante) sans que pour autant cette activité ne soit totalement contre-indiquée ; seul existe un risque de re-déclenchement de douleurs.

En cas de doute, il est préconisé de vous rapprocher de votre médecin traitant pour l'obtention d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la chute libre. Il est précisé que ce certificat médical est **OBLIGATOIRE** pour toute personne âgée de 65 ans ou plus.